



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MAIRIE DE SAMATAN

DÉPARTEMENT DU GERS

SAMATAN

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16-12-2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le SEIZE du mois de DECEMBRE, à DIX-NEUF heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de Samatan.

Date de convocation du conseil et affichage : 12/12/2025	Conseillers municipaux : 19
Date d'affichage de la liste des délibérations : 19/12/2025	Conseillers municipaux en exercice : 19
	Présents : 15
	Votants : 17

**\* Présents :**

Mesdames Elette CHAUCHE, Huguette DUPIRE, Flavie FORTIN, Marlène GREBIL, Catherine LAURENS et Josette ROUDIE.

Messieurs Erick CONSTENSOU, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR, Didier VILLATE et Didier VILLEMUR.

**\* Excusés ayant donné procuration :**

Stéphane LAVERAN a donné pouvoir à Serge SASSIER et Carole DAIGNAN a donné pouvoir à Marlène GREBIL.

**\* Absents :** Mesdames Amélie BENEDET et Monsieur Valentin LACAZE.**\* Secrétaire de séance :** Marlène GREBIL.

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
2025DEC16_01	Adoptée	<b>1. Assurances Mairie - attribution des marchés 2026-2028 :</b> Le Conseil a attribué les marchés d'assurance risques statutaires des agents et Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD en 4 lots : dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection juridique).
2025DEC16_02	Adoptée	<b>2. Abords de l'école - Attribution marchés de travaux tranche 1 :</b> Le Conseil a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement des abords de l'école : marché VRD et marché espaces verts pour un montant total maximal de 246 422,35 €HT.
2025DEC16_03	Adoptée	<b>3. Effacement des réseaux aériens - secteur du Collège :</b> Le Conseil a validé un projet présenté par le syndicat départemental d'énergie du Gers TE32 et la société Orange pour l'effacement des réseaux dans le secteur proche du collège, et la contribution communale de 36 960,04 €.
2025DEC16_04	Adoptée	<b>4. Demande de subvention Plan National Ponts - pont du Marcadieu :</b> Le Conseil a décidé de solliciter une subvention au titre du Programme National Ponts pour un montant de 91 605 € (60%) pour la réfection du Pont Marcadieu.
2025DEC16_05	Adoptée	<b>5. Demande de subvention DETR 2026 – éclairage Tennis-Rugby :</b> Le Conseil a décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 pour un montant de 39 829,16 € (40%) pour la rénovation des éclairages du stade de rugby et des courts de tennis.

<b>Numéro</b>	<b>Vote</b>	<b>Intitulé &amp; Contenu</b>
2025DEC16_06 2025DEC16_07 2025DEC16_08	Adoptées	<b>6-7-8. Modifications de demandes de subventions DETR 2026 :</b> Le Conseil a modifié les demandes de subvention DETR auprès de l'Etat présentées au CM du 03 décembre 2025 : - Chaudière médiathèque (sur la base du devis définitif) - Rénovation-extension du village vacances (40% au lieu de 50%) - Aménagement des abords de l'école – tranche 2 (ajout honoraires)
2025DEC16_09	Adoptée	<b>9. Prolongation du dispositif PVD et de l'ORT :</b> Le Conseil a validé la demande de poursuite du programme Petites Villes de Demain jusqu'au 31-12-2026, prolongeant par là-même l'ORT.
2025DEC16_10	Adoptée	<b>10. Convention avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse - animaux sauvages blessés :</b> Le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à établir une convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse pour la gestion des animaux sauvages blessés recueillis sur la commune et l'attribution d'une subvention de 400 €.
2025DEC16_11	Adoptée	<b>11. Participation Mairie à la protection sociale complémentaire des agents - risque prévoyance :</b> Le Conseil a décidé d'une participation financière de 10€ mensuels à la protection complémentaire de ses agents lorsque ceux-ci souscrivent à une assurance labellisée.
2025DEC16_12	Adoptée	<b>11. Participation Mairie à la protection sociale complémentaire des agents - risque santé :</b> Le Conseil a décidé d'une participation financière de 30€ mensuels à la protection complémentaire de ses agents lorsque ceux-ci souscrivent à une mutuelle labellisée.

Affiché à Samatan le 19 décembre 2025  
Jusqu'au 19 février 2026